***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2014***

(Convocation du 25 février 2014)

L’an deux mil quatorze, le mercredi cinq mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

***ETAIENT PRESENTS*** : Mr BELLAIL Rémi, Mr DUREL Sébastien, Mr LEROUX Jacques, Mr FREMOND Hervé, Mr BRIENS Dominique, Mme GUILLOTTE Bernadette, Mme HAREL Anne, Mme JULIENNE Annie, Mme HAMCHIN Stéphanie.

***ETAIENT ABSENTS EXCUSES*** : Mr BELHAIRE Loïc, FONTAINE Jean-Yves.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette GUILLOTTE.

***Ordre du jour de la séance***

1. Vente terrain jouxtant le parking face à la boulangerie et aménagement trottoirs
2. Dossier terrain GORREGUES
3. Point sur le dossier construction mairie, salle de convivialité et atelier municipal
4. Vote des subventions 2014
5. Risques statutaires, révision contrat du personnel
6. Plateau surélevé – délimitation zone 30 et acquisition de panneaux
7. Eglise de GRATOT – tableau Assomption – demande de subvention au Conseil Général
8. Redécoupage des cantons
9. Chauffage de l’Eglise
10. Questions diverses

***TERRAIN JOUXTANT LE PARKING DE LA BOULANGERIE***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur L’HERMITTE et Madame LAMBERT ont donné leur accord pour l’achat d’une partie du terrain communal jouxtant le parking de la boulangerie soit 362m2 au prix de 18€ le m2. Les frais d’acte et de géomètre seront à la charge de Monsieur L’HERMITTE et de Madame LAMBERT.

Monsieur le Maire évoque le problème avec Madame l’Architecte des Bâtiments de France qui refuse le projet présenté par Monsieur L’HERMITTE pour la réhabilitation et l’extension de l’ancienne boulangerie afin de créer son agence. Après en avoir délibéré, le conseil municipal conseille Monsieur le Maire d’adresser un courrier à Madame l’Architecte des Bâtiments de France afin qu’elle réexamine le dossier.

En ce qui concerne la modification du trottoir face au bâtiment, le conseil municipal décide que les travaux soient supportés moitié par Mr L’HERMITTE et l’autre moitié par la commune.

***TERRAIN GORREGUES***

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de demander à Monsieur GORREGUES la rétrocession du petit bout de terrain lui appartenant dans le lotissement HLM afin de prévoir la voie de liaison de la future mairie. De plus le conseil municipal souhaiterait connaître l’avancement de son dossier de projet de lotissement sur son terrain situé au village Chanteloup.

***CONSTRUCTION DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DE CONVIVIALITE ET DE L’ATELIER MUNICIPAL***

Monsieur le Maire présente les nouveaux plans suite aux modifications d’implantation ainsi que les plans de la charpente préparés par l’entreprise DALMONT.

Un permis de construire modificatif sera fait ultérieurement.

L’escalier intérieur est supprimé et donc le bureau du maire sera agrandi en échange.

Monsieur le Maire précise que le terrassement est effectué, l’implantation sera effectuée vers le 17 mars.

Monsieur le Maire informe qu’une haie a été faite pour séparer le terrain communal et la propriété de Monsieur LEDOUX.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’il a donné l’autorisation à l’entreprise DUVAL pour l’installation d’une grue.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mener une réflexion par rapport à la possibilité d’installer une dalle végétalisée au-dessus de la mairie.

***PLATEAU SPORTIF***

Monsieur le Maire précise que les travaux de construction du plateau sportif sont terminés et que la réception des travaux a eu lieu, certaines réserves ont été émises et donc l’Entreprise LEHODEY est chargée d’y remédier.

***VOTE DES SUBVENTIONS***

Le conseil municipal vote les subventions pour l’année 2014 et décide la répartition suivante :

- Association France-Alzheimer Manche 46€

- VMEH 30€

- Amis du Château 50€

- Société de Chasse 280€

- Association Lutte contre le cancer 106€

- Maison Familiale Coutances 46€

- Chambre des Métiers 40€

- Donneurs de sang 46€

- Maison Familiale St Sauveur 46€

- Prévention routière 20€

- Anciens Combattants 310€

- Comité des Fêtes et Loisirs 500€

- Club de la Rencontre 360€

- Croix Rouge AGON 31€

***PLATEAU SURELEVE***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Direction Départementale des Routes l’a contacté car le plateau surélevé est considéré trop brutal pour être placé dans une zone « 50 » et donc il est suggéré de délimiter une zone « 30 » et d’installer une signalisation règlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant que, afin de faciliter la traversée des piétons et d’améliorer leur sécurité, l’instauration d’une limitation de vitesse à 30km/h dans l’agglomération et principalement dans l’environnement du plateau surélevé est rendue nécessaire. Monsieur le Maire est chargé d’établir l’arrêté correspondant et de faire installer les panneaux de signalisation conformément à la règlementation. Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le devis correspondant à la fourniture et à la pose des panneaux d’élève à 1 710€.

***ACQUISITION CHAUFFAGE EGLISE***

Monsieur le Maire présente le devis d’un montant de 2 798.16€ de la Société AXEL PRO pour l’acquisition d’un appareil de chauffage dans l’église de GRATOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, donne son accord pour l’acquisition d’un appareil de chauffage à air pulsé pour l’Eglise de GRATOT et pour un montant de 2 798.16€.

***REDECOUPAGE DES CANTONS***

Monsieur le Maire donne le projet de carte de redécoupage des cantons, il précise que le canton de Saint Malo de la Lande est découpé et que toutes les communes ne sont pas rattachées à COUTANCES.

***RANDONNEES DUNES ET BOCAGE***

L’association « Randonnées Dunes et Bocage » demande, comme chaque année, d’organiser une randonnée pédestre et que la commune offre le pot de l’amitié au retour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l’organisation de la randonnée du mercredi 9 juillet.

***BUREAU DE VOTE – ELECTIONS MUNICIPALES***

Le conseil municipal décide la composition suivante pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales des 23 et 30 mars.

**Le 23 mars** : Président : Monsieur Rémi BELLAIL

Assesseurs : de 8h à 18h : Mr Sébastien DUREL

De 8h à 13h : Mme Anne HAREL

Mme Annie JULIENNE

De 13h à 18h : Monsieur Hervé FREMOND

Monsieur Dominique BRIENS

Secrétaire : Mme VOISIN Nadine

**Le 30 mars** : Président : Monsieur Rémi BELLAIL

Assesseurs : de 8h à 18h : Mme Bernadette GUILLOTTE

De 8h à 13h : Mme Anne HAREL

Mr Jacques LEROUX

De 13h à 18h : Mme Stéphanie HAMCHIN

Mr Hervé FREMOND

Secrétaire : Mme VOISIN Nadine

***ECOLE***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’il a fait venir une entreprise afin de déboucher les tuyaux de vidange à l’école car tout était bouché.

***INTERNET***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l’opération « MIMO », Manche Numérique, a décidé, en premier lieu, de faire poser un poteau dans la commune.

***COMMUNAUTE DE COMMUNES***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes a proposé la pose de panneaux indiquant le patrimoine de la commune. Pour le Hommëel, le conseil municipal souhaite sur pupitre.

***CHEMIN DE MAUDOUIT***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de voirie du chemin de Maudouit prévus par la Communauté de Communes ne sont toujours pas effectués et cela pose problème aux habitants du village, réclamation a été faite auprès de la Communauté pour que ces travaux soient effectués dans les meilleurs délais.

***TROTTOIRS DANS LE BOURG***

Monsieur LEROUX émet la remarque concernant l’eau qui stagne sur le trottoir entre la sortie de Monsieur L’HERMITTE et la boulangerie. Des travaux d’aménagement sont à prévoir en même temps que pour l’ancienne boulangerie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l’employé communal, Monsieur Pascal THOMAS, a suivi une formation au CFPPA de COUTANCES afin d’obtenir le Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques.